

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2006 À 19 HEURES 30

Convocation du 5 septembre 2006.

Le conseil municipal de Rouffiac s'est réuni en session ordinaire le mardi douze septembre deux mil six à dix neuf heures trente au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Julien TISSANDIER, Maire.

Présents : Mme BRÉARD, MM. TISSANDIER, CHIRON, MONNEAU, TARRIT, GUÉLIN, CLÉMOT, MUSSEAU, MARTINAUD et ARNAUD.

M. ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 18 juillet 2006 a été approuvé à l'unanimité.

SITUATION D'UN AGENT MUNICIPAL

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal sur la situation de notre agent des services techniques, Monsieur Daniel GABORIEAU.

Depuis notre dernière réunion, son état de santé ne s'est pas amélioré. Son médecin traitant a renouvelé son arrêt de travail jusqu'au 31 août 2006.

Devant une telle situation et compte tenu du certificat qui a été adressé à la mairie, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, avec l'accord de l'Agent, des points suivants :

- 1) Une demande d'expertise médicale via le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a été émise.
- 2) Une saisine du "Comité Médical de la Fonction Publique" a été faite, afin que cet agent soit placé en congé longue maladie eu égard à la pathologie qui l'affecte.

Cette procédure sera longue ; en accord avec le Conseil Municipal, Monsieur Le Maire a engagé du personnel pour pallier l'absence de notre agent. Ainsi,

- 1- Monsieur Jean-Paul VELEZ a été engagé pour seize heures hebdomadaires via le Centre de Gestion jusqu'au 30 septembre 2006, avec possibilité de passer son contrat à vingt quatre heures hebdomadaires à compter du 01/10/2006 jusqu'au 31/12/2006.
- 2- Madame Martine DESSENIER a vu son contrat de travail augmenté de deux heures par semaine, ceci jusqu'au 30 septembre 2006, avec une possibilité de prolongation jusqu'au 31/12/2006.

La situation budgétaire de la commune ne nous permet pas d'engager des dépenses supplémentaires dans l'attente des décisions administratives qui nous seront notifiées.

Ceci exposé, Monsieur Le Maire tient à la disposition de l'assemblée toutes les informations que ses membres souhaiteraient. De plus, Monsieur Le Maire tient à remercier tous ceux, élus ou administrés, qui aident la commune en exécutant des travaux de voirie ou de manutention.

MANIFESTATION AIRE DE LOISIRS DU 1^{er} OCTOBRE 2006

En partenariat avec les Comités Départementaux de Charente-Maritime de **Canoë-Kayak**, de **Cyclotourisme**, de **Randonnée Pédestre** et de **Tourisme équestre**, la Communauté de Communes de Haute Saintonge prend en charge l'organisation d'une journée d'animation sportive sur l'aire de loisirs de Rouffiac.

La commune de Rouffiac mettra à disposition sa logistique. Un arrêté municipal de circulation sera pris pour instituer un sens unique de circulation vers l'aire de loisirs (Village → Aire par la rue de l'embarcadère et Aire → Village par la rue de la Charente).

CARREFOUR DES COMMUNES

Organisé par l'association des Maires de Charente Maritime, ce carrefour se déroulera au hall Mendès France à Saintes les 21 et 22 septembre 2006.

Monsieur Le Maire offre la possibilité aux élus de s'inscrire aux différentes tables rondes qui y seront organisées.

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

En application de la loi n° 95.101 du 02 février 1995 et du décret n° 95.635 du 06 mai 1995, le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement établi par le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui se présente sous la forme de deux documents : "l'assainissement collectif" et "l'assainissement non collectif".

Ce rapport comprend d'abord une présentation générale de l'établissement. Il comporte en second lieu une présentation du service public de l'assainissement avec les indicateurs techniques et les indicateurs financiers ainsi que les perspectives. Suivent diverses cartes et listes, ainsi qu'une annexe présentant les travaux d'extension, de réhabilitation et d'aménagements des réseaux.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, approuve à l'unanimité ces rapports, qui, conformément à la loi, peuvent être consultés en Mairie.

Les rapports détaillés sont à la disposition des élus et des administrés à la Mairie.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À LA SALLE MUNICIPALE

Les travaux de raccordement sont en cours et seront opérationnels sous quinze jours.

VOTE ET VIREMENT DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES N°4

Mr le Maire expose à l'assemblée que, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2006 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	RECETTES	DÉPENSES
2313-018	Construct° Bd de Chte		-20 000,00 €
2315-028	Installat° Aménag. Village		15 000,00 €
2315-032	Installat° Tvx Bâtiments		5 000,00 €
	TOTAL	0,00 €	0,00 €

M. le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

TAXE D'HABITATION POUR LOGEMENTS VACANTS DEPUIS PLUS DE 5 ANS

La décision devant être prise avant le 1^{er} octobre 2006, le conseil municipal, à la majorité, demande à Monsieur le Maire, de se procurer tous les documents concernant cette situation avant de statuer et décide de se prononcer ultérieurement.

RENTRÉE SCOLAIRE À L'ÉCOLE DE ST SEVER / ROUFFIAC

Joël ARNAUD, en tant que Président du Syndicat Mixte ROUFFIAC/St-SEVER, informe les membres du Conseil Municipal sur cette rentrée scolaire.

- Les travaux de peinture de la salle périscolaire ont été faits durant l'été ; pose du rideau extérieur pare-soleil à la classe maternelle non faite.
- Arrivée de Madame VERGER en remplacement de Madame LECORS.
- Transformation d'une classe primaire en classe maternelle.
- L'effectif total de l'école est de 129 enfants, dont 49 sont issus de notre commune, soit 38 % d'enfants dits Rouffiacais. Ce rapport sera la base de notre participation financière au fonctionnement de notre école intercommunale.
- Nouveau tarif de cantine pour les enfants : 2 € au lieu de 1,76 €.
- Nouvelle technique de facturation de la garderie : À la demi-heure et non plus au quart d'heure (À l'avenir, ce sera 0,50 € la demi-heure contre 0,40 € le quart d'heure).
- Nombre de repas servis a augmenté de près d'une vingtaine par jour.

QUESTIONS DIVERSES

→ Salle Espace Saintonge et Dojo

- Le raccordement des eaux usées et des eaux vannes est en cours.
- L'entreprise BTPS assurera les travaux prescrits par l'expert suite aux dommages inhérents à la sécheresse 2003. La durée du chantier est estimée à 2 semaines environ. Pendant ce temps, toutes les toilettes, toutes les douches et tous les lavabos sont condamnés.
- Les travaux de peinture et ravalement seront assurés par l'entreprise Jean-Michel DENAT.

→ L'aire de loisirs

Les travaux de reconstruction du ponton sont terminés. La fosse dite des pédalos a été comblée et la rive du fleuve Charente reconstruite.

Les travaux de finition d'aménagement de l'aire sont en cours d'étude à la Communauté de Communes de Haute Saintonge.

→ **Travaux d'assainissement sur la commune de Rouffiac**

La consultation pour la maîtrise d'œuvre est en cours pour une remise des offres fin septembre. Nous pouvons envisager que la programmation de ces travaux sera inscrite au budget du Syndicat des Eaux pour l'année 2007.

→ **Voirie**

Travaux exécutés courant semaine 36 sur le chemin du Clône et sur le VC11, impasse de la Place. Les travaux ont porté sur une surface d'environ 2 650 m².

À noter (suite au tremblement de terre dernier ?), un effondrement de la chaussée de la rue du Château, près de la propriété ARNIÈRE. La commission des chemins se déplacera et prendra toutes dispositions utiles avant les vendanges.

→ **Demande spécifique d'un Administré**

Un administré, employé d'un transporteur routier de son métier, demande à garer, devant les massifs de la place de la mairie, son camion avec remorque 4 nuits par semaine et uniquement le tracteur routier durant le week-end.

Compte tenu d'une demande similaire déjà formulée par le passé et refusée, le conseil municipal refuse la demande. Monsieur Le Maire informera donc cet administré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.